

H-France Review Vol. 17 (March 2017), No. 54

Valérie Sottocasa, *Les brigands et la Révolution. Violences politiques et criminalité dans le Midi (1789-1802)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2016, 406 p., 25 euro, ISBN 979-10-267-0087-6

Compte-rendu par Samuel Guicheteau (CRHIA, Université de Nantes).

L'enquête menée par V. Sottocasa sur les Brigands dans le Midi durant la Révolution française s'inscrit bien sûr dans le courant de recherche développé suite à la publication du livre d'E. Hobsbawm, *Les Bandits* (1969), mais plus encore dans l'historiographie récente de la Révolution française, en particulier l'histoire de la violence développée par J.-C. Martin.<sup>[1]</sup> Plus précisément, V. Sottocasa note que si les violences méridionales n'étaient pas méconnues, leur étude restait segmentée : l'étude de la montée des tensions au début de la Révolution et celle de la terreur blanche étaient séparées. Or, le même mot « brigand » est utilisé pour désigner des acteurs très différents et même antagonistes. Durant la Grande Peur, ce terme désigne les bandes (imaginaires) stipendiées par les aristocrates mais aussi les paysans révoltés contre les seigneurs. Puis, dans les années 1790-92, il désigne les patriotes radicaux mais aussi les contre-révolutionnaires. Enfin, sous le Directoire, il est appliqué aux rebelles royalistes et à des criminels. Dès lors, il faut d'abord chercher à comprendre l'usage de ce terme : quelle image du brigand ont les hommes du xviii<sup>e</sup> siècle ? Qui utilise ce terme et dans quel but ?

Le terme « brigand » est employé pour délégitimer des acteurs qui recourent à la violence, sont jugés dangereux et se révèlent des opposants politiques. Mais l'usage de ce terme n'est pas le fait que d'un seul courant : bien au contraire, des courants opposés l'emploient. Pour explorer cette complexité, V. Sottocasa mène une enquête rigoureuse dans les sources policières et judiciaires du Midi, où la politisation, la montée des antagonismes et l'éclatement des violences se révèlent précoces et prononcés. Au-delà, elle s'intéresse à la vie politique nationale, à travers les prises de position des acteurs politiques, l'adoption de mesures répressives et les efforts pour ramener la paix civile. Il faut souligner la diversité et la richesse des sources mobilisées. Plus précisément, la construction d'une base de données sur les actions dites de brigandage permet de connaître les auteurs et les victimes, les comportements et les discours des premiers, afin d'éclairer leurs motivations et de distinguer ainsi rebelles et criminels.

L'ouvrage est constitué de deux parties, l'une chronologique et l'autre thématique. Dans la première partie, l'auteur suit l'histoire du terme « brigand » pour établir la vision que les hommes de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle en avaient. Puis, elle analyse l'apparition de ce terme durant l'été 1789, d'abord pour désigner, lors de la Grande Peur, les bandes au service des aristocrates, ensuite pour condamner l'action anti-féodale des paysans et, au-delà, celle des patriotes radicaux. Cependant, le terme est rapidement utilisé pour désigner également des actions contre-révolutionnaires. Le Midi est en effet marqué très tôt par une importante politisation et de violents affrontements, notamment en raison du clivage entre catholiques et protestants, que V. Sottocasa avait exploré dans sa thèse intitulée *Mémoires affrontées. Protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*. De cette radicalisation témoignent les rassemblements contre-révolutionnaires du camp de Jalès comme la formation de l'armée des patriotes d'Avignon, qui reprennent à leur compte le terme brigand pour se proclamer « braves brigands de l'armée du département du

Vaucluse ». Le terme brigand tend alors à se fixer sur ces patriotes radicaux. La montée des violences est marquée par la bagarre de Nîmes, puis le massacre de la Glacière.

En 1793-94, les actes de brigandage disparaissent quasi-totalement. Plus précisément, les actes de brigandage patriotes s'effacent tandis que les violences contre-révolutionnaires se développent, comme le montre l'insurrection de la Lozère au printemps 1793. Lorsque le brigandage réapparaît en l'an III, il s'agit désormais d'un brigandage royaliste. Comment expliquer ce renversement ? D'une part, l'insurrection de la Vendée provoque la fixation du terme « brigand » sur les rebelles contre-révolutionnaires. D'autre part, la terreur correspond à une institutionnalisation de la violence politique des patriotes : les mesures extraordinaires prises par les autorités s'inscrivent dans le prolongement de la violence des patriotes radicaux, tout en fixant un cadre légal aux militants populaires. En effet, la Convention montagnarde cherche à la fois à vaincre la contre-révolution et à éviter la répétition des massacres de Septembre.

A partir de l'an III, les actes de brigandage royalistes se multiplient dans le contexte de la terreur blanche. A la fin de l'an V, les tentatives d'insurrections royalistes échouent ; puis les autorités accentuent la répression et les jacobins se redressent. Cependant, après un certain repli en 1798, le brigandage explose en 1799-1800. Mais, après avoir atteint un sommet en 1800, il s'écroule brusquement en 1801. En fait, le brigandage royaliste décline dès 1800. Alors qu'en 1795-96 de nombreux habitants ont soutenu les brigands royalistes en réaction à la persécution contre les prêtres réfractaires et à la terreur jacobine, ils s'en détournent progressivement à partir de 1797, mus par le rejet de la violence et l'aspiration à la paix civile.

Dans la seconde partie thématique, V. Sottocasa explore plusieurs axes d'analyse pour rendre compte de la complexité du phénomène mis en lumière dans la première partie à travers le développement de la dynamique révolutionnaire. Elle s'attache d'abord à établir des distinctions entre brigands criminels et brigands politiques. Les cibles varient : les criminels s'attaquent à de gros paysans, tandis que les politiques visent des ennemis. Soucieux de se distinguer des criminels, auxquels les autorités tentent précisément de les assimiler, les politiques prennent soin, par des gestes et des discours, de proclamer leurs valeurs. Les brigands royalistes forment des bandes plus ou moins nombreuses : un chef charismatique rassemble autour de lui un noyau de quelques dizaines de brigands. Ce chef s'impose par sa hardiesse et sa brutalité. Il peut mobiliser de manière ponctuelle de larges effectifs, grâce au soutien de la population locale ou à l'afflux de réfractaires au service militaire.

Les réflexions sur le projet révolutionnaire d'un Etat respectueux des libertés et sur l'expérience de la violence politique sont particulièrement stimulantes. En 1789-90, alors qu'ils entreprennent de régénérer l'Etat en se fondant sur la philosophie des Lumières et les principes proclamés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, les constituants sont confrontés à d'importants troubles frumentaires et anti-féodaux et, au-delà, à la difficulté de tracer une délimitation entre les mobilisations légitimes et les violences condamnables. En outre, le regard porté sur les mobilisations populaires contribue à la césure entre modérés et radicaux. C'est dans ce contexte que la Constituante adopte la loi martiale du 21 octobre 1789. L'auteur estime que le rôle confié aux municipalités dans son application vise à résoudre les conflits sociaux. Par la suite, si la montée des troubles s'accompagne du durcissement de la répression en 1790-91, la Constituante reste attachée aux principes révolutionnaires, comme le montrent en 1791 la loi instituant la gendarmerie nationale et le code pénal. L'auteur explique que, dans la perspective de la régénération de la nation sur la base des libertés, la Constituante cherche à forger un consensus autour de la notion d'ordre public, grâce à la responsabilité des élus et l'adhésion des citoyens. D'ailleurs, tout en forgeant des outils de répression, les constituants entendent terminer la révolution en assurant la possibilité d'exprimer de manière pacifique des opinions divergentes : l'acceptation de la constitution par le roi est ainsi suivie par une amnistie.

En 1793-94, la montée des conflits et des dangers entraîne l'adoption de mesures extraordinaires et l'exclusion des ennemis politiques. Cependant, la Convention assure la pérennité d'un cadre institutionnel. En 1795, la tentative pour ramener la paix civile grâce à l'amnistie votée le 26 octobre échoue : la persistance du danger royaliste, dont témoigne notamment la montée du brigandage contre-révolutionnaire dans le Midi, est telle que les opposants restent exclus de la vie politique légale. Puis, le Directoire multiplie les lois répressives sans parvenir à enrayer la montée de la violence royaliste. En 1800, le Consulat réussit à rétablir la paix civile : l'amnistie permet la réintégration des opposants dans la vie politique légale. Le succès de cette amnistie s'explique aussi par le détachement progressif des populations à l'égard des royalistes, leur volonté de sortir d'une longue période de violences. Dans le projet politique de Bonaparte, le retour à la paix civile est associé à l'affirmation d'un Etat fort, dans lequel l'Exécutif domine et le débat politique décline.

Cette présentation de l'ouvrage montre que l'auteur non seulement s'attache à explorer la complexité du brigandage mais encore qu'elle y parvient en l'étudiant à la lumière des grands enjeux de la Révolution française et de son interprétation. Premier enjeu : la légitimité de l'action populaire. Au début de la Révolution, le regard porté sur les soulèvements populaires, puis sur l'action des patriotes radicaux sépare les modérés des démocrates. Par la suite, les autorités révolutionnaires condamnent les mobilisations populaires en faveur des prêtres réfractaires et l'engagement dans la contre-révolution d'une partie du peuple. Dans le même temps, ces autorités s'efforcent de préserver le caractère institutionnel de la répression et d'éviter les explosions incontrôlées de violence populaire. Deuxième enjeu, articulé bien sûr au premier : la légitimité de la violence politique. Les acteurs qui recourent à la violence affirment sa légitimité dans le contexte de la Révolution, qui se caractérise par l'effacement des autorités traditionnelles, la montée des tensions et des menaces, la contradiction répétée entre la légalité et la légitimité ainsi qu'une forte politisation qui implique de conquérir l'opinion. Troisième enjeu : le rapport à l'opposant, et l'affirmation difficile de l'opinion publique dans la nation régénérée en vertu de principes de liberté mais aussi déchirée par des affrontements violents. Le recours au terme « brigand » vise à déconsidérer l'adversaire en l'assimilant à un criminel. Toutefois, la criminalisation des opposants entretient la violence en empêchant l'expression des oppositions dans l'espace public légal. Enfin, on peut signaler encore un enjeu, parmi d'autres : la relation entre Paris et la province. L'auteur s'intéresse tant à l'interprétation que font les assemblées des faits qui surviennent en province qu'à l'intérêt des acteurs locaux pour les débats et les décisions des assemblées.

Pour finir, il est possible de suggérer quelques pistes de discussion. V. Sottocasa mobilise une bibliographie riche et variée : outre les travaux sur la Révolution dans le Midi et l'historiographie actuelle sur la dynamique politique révolutionnaire, elle recourt à l'histoire de la justice et de la violence. Elle cite même *La guerre de guérilla* d'E. Che Guevara ! Pour étudier les massacres, elle sollicite non seulement des travaux d'historiens (D. El Kenz, *Le massacre, objet d'histoire* ; les ouvrages de D. Crouzet) mais encore d'autres disciplines : sociologie, anthropologie, sciences politiques. Elle utilise en particulier l'ouvrage de J. Sémelin, *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et des génocides*, qui traite de « trois épisodes sanglants du xx<sup>e</sup> siècle : la Shoah, le massacre des Tutsi du Rwanda et ceux des musulmans bosniaques dans l'ex-Yougoslavie » (p. 109). Si l'auteur en fait un usage stimulant pour saisir le processus qui mène au massacre et si elle s'interroge au début de la seconde partie (p. 212-3) sur la pertinence du recours à des travaux traitant de phénomènes du xx<sup>e</sup> siècle pour comprendre des faits survenus deux siècles plus tôt, une ample réflexion sur les conditions du transfert d'une analyse portant sur ces phénomènes contemporains vers le xviii<sup>e</sup> siècle n'est-elle pas un préalable incontournable ? C'est d'ailleurs à juste titre que l'auteur se réfère à l'ouvrage dirigé par D. El Kenz qui propose précisément des voies pour ériger le massacre en objet d'histoire tout en évitant la téléologie et l'anachronisme. Au-delà, l'intérêt de J. Sémelin pour les acteurs des massacres rejoint l'historiographie actuelle.

Ensuite, la question de la guerre civile revient souvent dans l'ouvrage. L'auteur indique que la condamnation des brigandages accompagne la crainte d'une guerre civile, d'abord durant l'hiver 1789-90, en Bretagne ou en Auvergne où les paysans s'attaquent aux châteaux (p. 58), puis dans les territoires

pontificaux où les violences se multiplient (p. 71). La menace de guerre civile est de nouveau évoquée en l'an III (p. 162) et sous le Directoire (pp. 174, 272). L'auteur écrit que « la violence collective est perçue comme une véritable menace pour la société toute entière » (p. 283) : « c'est pourquoi les contemporains ont presque recours systématiquement à l'expression "guerre civile" pour décrire les troubles » (p. 284). Cependant, le recours au spectre de la guerre civile s'avère complexe. En effet, lorsqu'elle traite du rapport sur la Vendée présenté par Barère à la Convention le premier octobre 1793, l'auteur note que « Barère martèle le terme brigand », présente l'insurrection vendéenne comme un grave danger, non sans « relativiser le phénomène vendéen », puisqu'il écrit qu'il s'agit « d'une chasse de brigands et non d'une guerre civile ». L'auteur estime « qu'en réduisant la rébellion à des actes de brigandage, Barère refuse de lui accorder l'importance d'une guerre civile : ainsi, il minimise les divisions de la nation et peut démontrer que le peuple entier se dresse contre les brigands » (p. 147). Dès lors, il vient à l'esprit du lecteur pour l'expression « guerre civile » une réflexion comparable à celle développée par V. Sottocasa pour le terme « brigand » : qui l'utilise et dans quel but ? L'intérêt du travail mené pour le terme « brigand » invite à comparer les emplois de l'expression « guerre civile » et à les replacer dans leur contexte. Engagée (p. 284 notamment), la réflexion sur la guerre civile pourra s'épanouir dans le travail annoncé sur l'amnistie (p. 348). Cette réflexion se nourrit aussi de l'analyse de l'exclusion des opposants hors du champ politique légal (voir notamment p. 302 et suivantes, avec la référence au travail d'A. Simonin sur l'indignité).

Enfin, on peut formuler une dernière remarque pour rappeler la référence à E. Hobsbawm qui avait développé l'analyse de la dimension sociale du banditisme. L'auteur traite de cette dimension lorsqu'elle étudie l'image des brigands du xviii<sup>e</sup> siècle : elle évoque les figures de Cartouche et Mandrin et rappelle la révolte des Masques. Puis, abordant la Révolution, elle relève que les patriotes radicaux ne visent pas seulement les contre-révolutionnaires mais qu'ils prélèvent aussi des taxes sur de riches patriotes modérés. Elle écrit qu'« on pourrait croire à un nouvel épisode de la guerre des pauvres contre les riches », mais que « ce n'est pas si simple, car les troupes de patriotes violents ne sont pas homogènes dans leur recrutement social » (p. 137). La dimension sociale des violences réapparaît sous le Directoire : dans les Basses-Alpes, les autorités républicaines dénoncent les nobles et les notables qui, à la tête des brigands, visent les paysans républicains (p. 257). Cependant, l'auteur montre de nouveau la complexité de l'analyse sociale en soulignant l'hétérogénéité du recrutement des compagnies de Jésus ou du Soleil (p. 258). La complexité de la dimension sociale du brigandage a par ailleurs été explorée dans le colloque intitulé *Les brigands. Criminalité et protestation politique, 1750-1850*.

Au total, V. Sottocasa livre une enquête rigoureuse, riche de réflexions stimulantes : son analyse du phénomène complexe que constitue le brigandage enrichit l'interprétation de la Révolution française.

## NOTES

[1] E. J. Hobsbawm, *Bandits* (New York: Delacorte Press, 1969); Jean-Clément Martin, *Violence et Révolution: essai sur la naissance d'un mythe national* (Paris: Seuil, 2006).

Samuel Guicheteau,  
CRHIA, Université de Nantes  
[Samuel.Guicheteau@univ-nantes.fr](mailto:Samuel.Guicheteau@univ-nantes.fr)

Copyright © 2017 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. The Society for French Historical Studies reserves the right to withdraw the license for redistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/republication in electronic form of more than five percent of the contents of H-France Review nor re-publication of any amount in print form will be permitted

without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France. The views posted on H-France Review are not necessarily the views of the Society for French Historical Studies.

ISSN 1553-9172